

François Graner : « On aimerait que le rapport de la Commission Rwanda aille plus loin »

Jeanne Richard

RFI, 28 mars 2021

Emmanuel Macron salue une « avancée considérable dans la compréhension du rôle de la France dans son engagement au Rwanda », après la remise ce vendredi 26 mars du rapport de la commission Duclert, sur le rôle de Paris dans le génocide des Tutsis en 1994. Mais si François Graner, membre de l'association Survie, co-auteur du livre *L'État français et le génocide des Tutsis* (Éd. Agone, 2020) reconnaît un travail important de recherche dans les archives, il estime que le rapport ne fait pas de grande révélation. Il attend toujours que la justice puisse enquêter en profondeur sur le sujet, ainsi que des changements dans la politique extérieure de la France. Il regrette que les experts de la commission Duclert n'aillent pas assez loin. Il répond aux questions de Jeanne

Richard.

RFI : Le rapport Duclert conclut à une responsabilité accablante de la France, mais écarte la complicité dans le génocide. Qu'en pensez-vous ?

François Graner : « Responsabilité accablante », tout à fait d'accord, mais on pense effectivement que cette question de la complicité française doit être poursuivie en justice et doit être étudiée par la reconnaissance au sommet de l'État.

Nous, ce qu'on montre, c'est qu'effectivement la complicité se base *a priori* en justice sur le fait d'avoir un soutien actif, en connaissance de cause et qui ait un effet sur le crime commis. Ces trois conditions sont clairement réunies, le soutien des décideurs français aux extrémistes hutus...

Ces décideurs français n'avaient pas d'intention génocidaire. Leur intention était de maintenir le Rwanda

dans la zone d'influence, comme ils le font dans plein de pays d'Afrique. C'est une politique générale à laquelle la France se tient et à laquelle Mitterrand se tenait de façon très active. Et donc c'est cela le problème. C'est cette politique françafricaine qui, au Rwanda, a des conséquences extrêmes. Mais il n'y a jamais eu d'intention génocidaire. En tout cas, nous n'en avons pas de trace et la commission non plus. Or, l'intention de commettre un crime n'est pas nécessaire pour la complicité. Il suffit d'avoir aidé en connaissance de cause.

L'ancien président français François Mitterrand et un groupe de proches sont clairement mis en cause. Ces accusations sont-elles légitimes ?

Oui, et l'une des choses très inquiétante dans la Constitution de la V^e République, et c'est vraiment institutionnel, c'est de donner autant de pouvoir à un petit cercle de gens pour mener une politique et la maintenir, même quand plein de gens autour d'eux alertent pour l'arrêter. Cela a vraiment été le cas pendant quatre ans. Il y a eu énormément d'alertes de tous côtés... Des militaires, des civils, des services du renseignement qui disaient d'arrêter cela. Or, il y a un petit groupe de décideurs qui s'y tient.

Simplement, le rapport a choisi peut-être de se focaliser sur les processus institutionnels, ce qui était son mandat. Il parle très peu des gens.

En gros, il parle de François Mitterrand, dont effectivement la responsabilité est écrasante. Il parle de deux militaires, qui sont Quesnot et Huchon.

Il parle très peu des gens qui ont une forte responsabilité aussi : le chef d'état-major de l'armée de l'époque, l'amiral Lanxade ; Hubert Védrine, secrétaire général de l'Élysée ; Bruno Delaye, conseiller Afrique de Mitterrand ; Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères. Donc le petit groupe qui pointe est un petit peu plus gros que ce que dit le rapport.

Au sujet de l'opération Turquoise, le rapport reconnaît que les militaires français ont laissé les génocidaires s'enfuir, mais estime que leur arrestation ne relevait pas de leur mandat. Est-ce que vous êtes convaincu par ces conclusions ?

Le rapport est « hors-sol » sur cette question. Il regarde plein d'archives, où l'on voit les discussions de l'exécutif français. Est-ce que l'on doit arrêter, pas arrêter ? Il oublie complètement de dire, qu'en plein milieu de ces discussions, l'ordre a été donné de les faire partir et que sur le terrain les génocidaires sont partis et que les discussions n'ont plus lieu d'être. Et donc, sans aucun mandat, les Français les ont fait partir et leur ont permis de se soustraire à la justice internationale. Donc cela montre que, le soutien aux extrémistes hutus,

qui était avant le génocide et pendant le génocide, a continué après le génocide.

Et d'ailleurs, très curieusement, cette commission qui avait le mandat, au moins, d'aller jusqu'à 1994, s'arrête justement à cette fuite des génocidaires. Il y a toute la partie de soutien aux génocidaires, après, quand ils sont au Zaïre, quand ils se reconstituent, quand ils se réorganisent pour attaquer le Rwanda... Ce soutien continu de la France qui montre que la politique a continué, même après le génocide et même quand tous les faits étaient sur la place publique... Eh bien cela, le rapport n'en parle pas du tout. Or, cela fait partie des choses, évidemment, qui fondent politiquement la question de la compli-

Comment expliquez-vous que l'opération Turquoise soit ainsi déchargée de toute responsabilité ?

Globalement, la commission a fait un très gros travail d'accès aux archives, en profitant du large accès qui lui a été donné. Ce n'est pas un accès total, mais un accès très large quand même, donc elle en a profité. Donc on attend de voir les documents qui seront publiés bientôt, mais que l'on n'a pas encore, de voir s'il y en a qui sont intéressants, qui sont nouveaux et qui feront progresser les choses.

Mais dans le rapport, pour l'instant, ils ne font pas du tout progresser

la recherche. C'est-à-dire qu'il n'y a que des choses sur la responsabilité de la France, qui sont accablantes, effectivement, et que l'on connaissait déjà, par la mission parlementaire en particulier de 1998, mais pas vraiment au-delà.

La mission parlementaire tirait des conclusions politiques. Eux, là, ils tirent très, très peu de conclusions des archives. Et donc effectivement, ils épargnent beaucoup l'opération Turquoise et d'autres. Donc ils restent très généraux.

Beaucoup d'événements sont abordés dans ce rapport, notamment le massacre de Bisesero. Que pensez-vous de ce qu'en dit ce rapport ?

Sur Bisesero, il y a des comptes rendus très détaillés et très étendus, d'archives vidéo, et pas seulement papier de l'époque, et qui sont cités in extenso. Un groupe de Tutsis étaient livrés à leurs tueurs alors que l'armée française était à quelques kilomètres et voyait ce qui se passait. Pendant trois jours, il ne s'est rien passé, jusqu'à ce que des soldats désobéissent à leur hiérarchie et aillent secourir ces Tutsis. Donc pendant ces trois jours, la hiérarchie a été informée.

Le rapport ne pose absolument pas la question de fond qui était : qui a donné l'ordre de ne pas intervenir ou pourquoi l'armée française n'est pas intervenue pendant ces trois jours, alors qu'elle était parfaitement

informée par la presse et par ces services de renseignements qui tiraient la sonnette d'alarme et qui disait : « il y a urgence ! » ?

Et on le voit bien dans les archives : les services de renseignement plaçaient cela comme une question prioritaire et l'armée n'intervient pas. Donc c'est ce processus de décision qui n'est pas examiné. Le rapport délaie sur des pages et des pages et n'aborde pas cette question réelle.

Et voyez-vous d'autres lacunes à ce rapport ?

J'en ai cité deux principales. Celle du massacre de Biseseo et celle de l'aide aux génocidaires au Zaïre. Il y en a une troisième qui est importante. On sait depuis très longtemps – et c'est bien documenté – que, pendant le génocide des Tutsis, quelques dizaines de militaires français, plus deux équipes de mercenaires – celle de Bob Denard et de Paul Baril –, plus quelques-uns des services de renseignement, ont été en zone gouvernementale où avaient lieu les massacres.

Toute la question qui se pose est : quel était le rôle de ces gens-là ? Ces militaires et mercenaires français ont-ils fait surtout du renseignement ? Ont-ils fait du conseil à l'armée rwandaise ? Ont-ils participé au combat ?

C'est le niveau d'implication qui est une vraie question. On attendait donc de ce rapport une réponse à ces questions. Or, il n'aborde même pas la question de la présence des mili-

taires et mercenaires français, comme si elle n'avait jamais existé. Elle n'est pas du tout mentionnée.

Quelles suites imaginez-vous, maintenant ? Des poursuites judiciaires ou des réformes dans le fonctionnement de l'État ?

On demande que les plaintes aillent jusqu'au bout et que la justice fasse son travail, qu'elle ait accès aux documents. Parce que cette commission a eu accès à des documents qui ont été refusés à la justice au nom du secret défense. Et cela ne nous paraît ni très constitutionnel ni démocratique. On voudrait donc que la justice ait accès aux documents et qu'elle s'en saisisse pour aller jusqu'au bout et vraiment étudier les responsabilités des décideurs.

Ensuite, politiquement, il me semble que la complicité du génocide et le rôle de l'État français doivent être reconnus officiellement par le président Macron. Et pas simplement reconnaître des erreurs, comme ce que le président Sarkozy a déjà fait en 2010, et qui ne feraient pas beaucoup avancer.

Et finalement, si vous deviez porter un point de vue global sur ce travail, quel serait-il ?

Un gros travail en termes d'archives, beaucoup de documents examinés dans des conditions difficiles. Mais maintenant, en termes de résultat, il n'y a pas vraiment de faits nouveaux qui en sortent. Les faits acca-

blants listés dans ce rapport étaient tous déjà connus depuis longtemps. C'est très bien que ce rapport les liste noir sur blanc, mais on a l'impression qu'ils se sont fixé une ligne rouge. À moins qu'elle ne leur ait été fixée.

Et même quand les faits qui sont sous leurs yeux – y compris dans les archives – sont accablants, ils n'ont jamais tiré les conclusions qui s'im-

posent. On aimerait bien qu'il aille beaucoup plus loin, en termes à la fois de réponse aux vraies questions de recherche que l'on se pose – il y en a beaucoup – et aussi, en termes de conclusion, de responsabilité... Sans se placer en juge, mais juste vraiment lister ce qui s'est passé, en termes de responsabilité.